



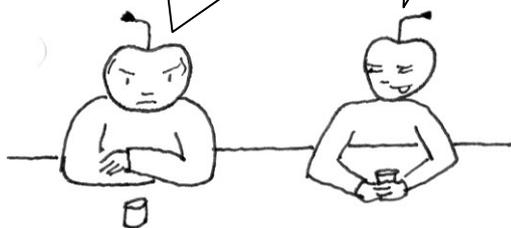
## COMMISSION NATIONALE DE NEGOCIATION UDSG

La direction commence cette nouvelle année 2014 par un programme de renégociation de l'Accord National Groupama (ANG). Pour rappel, cet accord de septembre 1999 a été conclu suite au changement de convention collective des salariés de Groupama qui quittaient celle de la FNMA (Fédération Nationale de la Mutualité Agricole) et entraient dans celle des sociétés d'assurances (FFSA). Cet accord ANG, malgré des dispositions plus favorables que celles de la FFSA, ne compensait pas les

dispositions qui étaient contenues dans l'ancienne convention collective du personnel de la mutualité agricole. De plus en 14 ans, la direction a supprimé des acquis comme les niveaux de qualification qui permettaient aux salariés de progresser au sein de leur classe (pour rappel les niveaux qualifié, confirmé, expert) Aujourd'hui, la DRH UDSG veut "moderniser" l'ANG. Dans le langage patronal cela veut souvent dire réduire les droits sociaux.

**La direction commence la négociation le 8 janvier, jour du début des soldes, est-ce le signe d'une négociation au rabais !!!**

**Euh ??  
Scrogneugneu**



**L'UDSG est composée de l'ensemble des caisses régionales, de Groupama SA, de Groupama Supports et Services, de Groupama Assurance Crédit, du GIE Antilles Guyane et de SGPS**

Pour commencer cette réunion l'ensemble des organisations syndicales unanimes ont fait la déclaration suivante :

Les organisations syndicales présentes, dans leur unanimité rappellent leur attachement à un Accord National Groupama de haut niveau social, et réitèrent leur volonté de procéder à une relecture globale, article par article de l'ANG.

Elles rappellent en outre que le temps nécessaire à une négociation digne de ce nom doit être consacré à chaque thématique.

Dans cet esprit, seule la thématique relative aux "relations collectives de travail", sera abordée par les organisations syndicales lors de cette séance de négociation.

De plus, elles demandent à recevoir, 10 jours avant la tenue d'une réunion de négociation :

- tous les éléments d'analyse utiles à la négociation
- la déclinaison du projet de la Direction.

Cette première réunion était donc axée sur les moyens dont pourraient bénéficier les délégations syndicales pour mener à bien ces négociations. Si ceux-ci n'impactent pas directement les salariés, ils permettent à leurs représentants de pouvoir mener au mieux des négociations qui vont se

dérouler pendant une période de 12 à 15 mois.

Ont donc été abordées au cours de la réunion, les différentes instances appelées à négocier, leurs moyens en temps pour se réunir et temps de préparation ainsi que leurs moyens logistiques (remboursement de frais, matériel...).

La CGT est aussi intervenue concernant l'obligation faite par la loi du 14 juin 2013 de constituer la base de données unique (BDU) économiques et sociales. Celle-ci est destinée à améliorer l'information sur les orientations stratégiques de l'entreprise et développer le dialogue social avec les Institutions Représentatives du Personnel. Les directions d'entreprise, y compris Groupama, devront élaborer celle-ci. Elle devra a minima contenir :

- l'investissement social (emploi, évolution et répartition des contrats précaires, des stages et des emplois à temps partiel, formation professionnelle, conditions de travail),
- l'investissement matériel et immatériel et pour les sociétés anonymes les informations en matière environnementale présentées en application de l'article L. 225 102-1 du Code du commerce ;
- les fonds propres et endettement ;
- l'ensemble des éléments de la rémunération des salariés et dirigeants ;
- les activités sociales et culturelles ;
- les rémunérations des financeurs ;
- les flux financiers à destination de l'entreprise (y compris aides publiques et crédits d'impôts);
- la sous-traitance ;
- le cas échéant, les transferts commerciaux et financiers entre les entités du groupe.

Elle devra prendre en compte les 3 années à venir et devra consolider les 2 années précédentes.

Il ne faudra pas que les directions d'entreprise attendent la date butoir du 14 juin 2014 pour remettre ces chiffres aux instances concernées.

La CGT a demandé de plus, que l'UDSG consolide les éléments des différentes entreprises du périmètre et que la base de données unique soit accessible aux délégués du personnel.

Cette négociation va concerner l'ensemble des articles composant notre socle commun de 2<sup>ème</sup> niveau et la méthodologie retenue est celle d'une relecture article par article de l'ANG.

**Les salariés doivent être attentifs, cette renégociation conditionnera leurs droits sociaux pour plusieurs d'années.**

Le calendrier des réunions pour l'année 2014 (sous réserve de modifications) :  
26 février, 25 mars, 15 avril, 20 mai, 24 juin, 16 septembre, 11 décembre.



*l'esprit de conquête*